



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 3 mars 2008, à 17 heures, à la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Pierre Maheux
Carole Bégin-Giroux	Gilles Marcotte
Pierre Blouin	Jean-Marie Matte
Francine Bouchard	Ralph Mercier
Richard Côté	Patrick Paquet
André Demers	Guy Perrault
Raymond Dion	François Picard
Michel Fecteau	Ginette Picard-Lavoie
Anne Guérette	Gérald Poirier
Patrick Huot	Paul Shoiry
Jacques Joli-Coeur	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Est absent: Monsieur le conseiller Steeve Verret

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

**CV-2008-0180 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 3 mars 2008, en retirant les sommaires décisionnels suivants :

- DG2008-039 intitulé : « *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'aéroport de Québec inc.* »;
- CU2008-006 intitulé : « *Règlement abrogeant le Règlement sur le programme de subvention en compensation d'une partie de la taxe foncière payée pour les ateliers d'artiste, R.V.Q. 1357* ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0181 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 février 2008**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 février 2008, avec la modification suivante :

- à la page 94, à la « Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil », remplacer le texte « *Dépôt, par madame la conseillère Marie France Trudel, de photos relatives à la hauteur des bancs de neige sur le territoire de l'arrondissement Charlesbourg* » par le texte « *Dépôt, par madame la conseillère Marie France Trudel, de photos relatives à la hauteur des bancs de neige sur le territoire de l'arrondissement Beauport* ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 février 2008**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 février 2008.

## **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 février 2008.
- Dépôt d'un document, présenté par monsieur Robert Lachance, intitulé « *Ville de Québec 2008-2108; Arrêter notre vieillissement* », en date du 28 février 2008.
- Dépôt d'une pétition, présentée par madame Suzanne Abdel-Malak, porte-parole des citoyens et citoyennes utilisateurs de la place D'Youville, en date du 26 février 2008 et relative à la sécurité piétonnière à la place D'Youville.
- Dépôt de la résolution numéro CA-08-15, adoptée par le conseil de quartier Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline parlementaire, lors de sa séance tenue le 20 février 2008, relative à un appui à la pétition demandant la tenue d'une consultation publique portant sur la démolition du couvent des Dominicains.
- Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif à la résolution CV-2008-0085, adoptée à la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 février 2008.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre Maheux, de la résolution numéro A1-2008-038, adoptée par le conseil d'arrondissement La Cité, lors de sa séance tenue le 25 février 2008, relative à la modification des limites de l'arrondissement historique du Vieux-Québec.

## **Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens présents.

### **CV-2008-0182 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 janvier 2008 - Télédiffusion des séances du conseil municipal - CO2008-006 (Ra-1381)**

---

Attendu qu'en date du 18 septembre 2007 débutait le projet pilote sur la télédiffusion des séances du conseil municipal de la Ville de Québec au canal Vox;

Attendu que les séances du conseil de ville ne sont diffusées qu'en partie, soit de 17 heures à 19 heures, et que la version intégrale n'est disponible qu'à compter de 23 heures;

Attendu que les résultats escomptés ont dépassé largement les attentes, puisque les cotes d'écoute ont confirmé que sur un potentiel de 278 000 personnes abonnées à Vidéotron, 53 000 ont suivi les séances du conseil municipal avec assiduité;

Attendu que la télédiffusion des séances du conseil municipal a suscité un grand intérêt chez les citoyens de la Ville de Québec face à la vie municipale;

Attendu qu'il est important de maintenir le projet en permanence, puisque la télédiffusion des séances du conseil de ville offre aux citoyens une fenêtre sur le monde municipal, tout en les informant sur le traitement des dossiers d'envergure, et ce, dans la transparence la plus complète;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu que la diffusion des séances du conseil de la ville soit prolongée de trente (30) minutes, soit de 17 heures à 19 h 30, et ce, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel CO2008-006.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0183 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Patrick Huot lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 février 2008 - Évaluation indépendante de la politique de déneigement - DG2008-045 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 février 2008, par monsieur le conseiller Patrick Huot, relativement à une évaluation indépendante de la politique de déneigement, puisque le comité directeur sur le déneigement et un comité d'élus sont déjà mandatés pour analyser l'ensemble des activités de déneigement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0184 Félicitations à monsieur Irenéo Cosatto pour sa longue carrière au sein du Château Frontenac**

---

Attendu que monsieur Irenéo Cosatto prendra sa retraite prochainement, après cinquante-deux (52) ans de loyaux services au sein du Château Frontenac;

Attendu que monsieur Cosatto, surnommé « l'Italien », a servi tous les maires et mairesse de Québec pendant plus d'un demi-siècle;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à monsieur Irenéo Cosatto pour sa longue carrière au sein du Château Frontenac et de lui souhaiter une bonne retraite.

Adoptée à l'unanimité

***Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord du chemin de Château-Bigot, R.V.Q. 1315 (Réf. : AT2007-235) (Ra-1353)***

---

#### **Consultation publique**

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord du chemin de Château-Bigot, R.V.Q. 1315.*

Madame Caroline Houde, conseillère en urbanisme au Service de l'aménagement du territoire, est également présente pour répondre aux demandes de précisions et aux questions des citoyens relativement au R.V.Q. 1315.

Monsieur le conseiller François Picard demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Des citoyens expriment leur opinion sur ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer dans ce dossier.

#### **Dossiers relevant du conseil d'agglomération de la Ville de Québec**

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte la séance à 19 h 50.

Avant son départ, monsieur le maire autorise monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif et président du conseil d'agglomération, à présenter, en son nom, les propositions d'orientations pour tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance, relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

**CV-2008-0185** ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord du chemin de Château-Bigot, R.V.Q. 1315 - AT2007-235 (Ra-1353)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement au retrait d'une partie de territoire comprise dans une aire d'aménagement susceptible de faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble au nord du chemin de Château-Bigot*, R.V.Q. 1315.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0186 Nomination au poste de secrétaire d'arrondissement et d'assistant-greffier à l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery - RH2008-097 (CT-RH2008-097) — (Ra-1380)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de nommer monsieur Pascal Landry (ID. 027854), en qualité d'employé régulier, à l'emploi de secrétaire et d'assistant-greffier d'arrondissement, classe 1, à l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0187 Prolongement des rues Ovila-Rhéaume, Elmina-Anger et Amélia-Fillion ainsi que la construction d'une nouvelle rue - District des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2007-154 (CT-DE2007-154) — (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase II du projet « Le Faubourg George-Muir », qui implique le prolongement des rues Ovila-Rhéaume, Elmina-Anger et Amélia-Fillion ainsi que la construction d'une nouvelle rue, à être nommée plus tard, sur une longueur approximative de sept cent quatre-vingts mètres linéaires (780 m.l.), à être réalisée par « La Seigneurie de St-Émile inc. » et « Les Développements Métrobec inc. », selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel, ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « La Seigneurie de St-Émile inc. » et « Les Développements Métrobec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « La Seigneurie de St-Émile inc. » et « Les Développements Métrobec inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de

l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion, avec « La Seigneurie de St-Émile inc. » et « Les Développements Métrobec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures, équipements municipaux ainsi que de deux (2) servitudes d'égout pluvial réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 6° de demander, au Service des affaires juridiques, de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander, au Comité de toponymie, de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 133 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1194).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0188 Prolongement de la rue des Tiarelles et ouverture de la rue Picasso - Bocages Saint-Émile XI - District de Saint-Émile (30) - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - DE2008-007 (CT-DE2008-007) — (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Blouin,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par monsieur Fernand Dufresne, comprenant notamment le prolongement de la rue des Tiarelles et l'ouverture de la rue Picasso, sur une longueur approximative de trois cent quatre-vingt treize mètres linéaires (393 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan concept joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser monsieur Fernand Dufresne à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser monsieur Fernand Dufresne à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour

approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion, avec monsieur Fernand Dufresne, d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 6° de demander, au Service des affaires juridiques, de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 36 330 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente;
- 8° d'autoriser la vente à monsieur Fernand Dufresne, pour un montant de 5 600 \$ excluant les taxes, d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 397 360 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de trois cent quatre vingt-seize mètres carrés et huit dixièmes (396,8 m<sup>2</sup>) tel que montré sur le plan projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel. Cet immeuble fera l'objet d'une nouvelle numérotation cadastrale, dont les frais seront à la charge de l'acheteur.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0189** **Prise d'acte du rapport de monsieur le maire, Régis Labeaume, en vertu de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* - Entente entre la Ville de Québec et « 9174-3641 Québec Inc. » relative au dépôt de neige par la Ville de Québec, sur les lots 1 224 792, 1 541 463, 1 541 891, 1 541 892 et 1 542 074 du cadastre du Québec - DG2008-046 (CT-DG2008-046) — (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de prendre acte du rapport de monsieur le maire Régis Labeaume, concernant l'entente intervenue entre la Ville de Québec et « 9174-3641 Québec inc. », relative au dépôt de neige, par la Ville de Québec, sur les lots 1 224 792, 1 541 463, 1 541 891, 1 541 892 et 1 542 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, joint en annexe au sommaire décisionnel, en vertu de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0190** **Approbation de listes de produits préqualifiés pour la fourniture de surfaces synthétiques pour les terrains de soccer et de football - N/D : OAR 2007-677 (VQ-39723 et VQ-39724) - GI2008-023 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'approuver les listes de produits établies en vue de la fourniture, en 2008, de surfaces synthétiques pour :

1° les terrains de football. Les produits retenus sont les suivants :

- Fieldturf FTOM 1S;
- Mondo Classic MF-4560 DL STAR;
- Tarkett Prestige XM-60;

2° les terrains de soccer. Les produits retenus sont les suivants :

- Astroplay Z;
- Fieldturf FTOM 1S;
- Mondo Classic MF-4560 DL STAR;
- Tarkett Prestige XM-60.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0191** **Participation de monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec, à une mission qui se tiendra à Boston, du 13 au 15 mars 2008 - RI2008-007 (CT-RI2008-007) — (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu :

1° d'autoriser la participation de monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif de la Ville de Québec, à une mission qui se tiendra à Boston, du 13 au 15 mars 2008;

2° d'autoriser le remboursement des dépenses engagées pour la participation à cet événement, jusqu'à concurrence de 1 800 \$, incluant le transport aérien, l'hébergement, la location de salles de réunion, les repas et le transport local.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0192 Retraite de monsieur Raynald Bédard (ID. 012505), trésorier et directeur du Service des finances, le 1<sup>er</sup> mars 2008 - RH2008-128 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de prendre acte de la retraite de monsieur Raynald Bédard (ID. 012505), trésorier et directeur du Service des finances, le 1<sup>er</sup> mars 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0193 Retraite de Monsieur Jean-Marie Fissette (ID. 014173), directeur de la Division du greffe de la cour municipale, le 1<sup>er</sup> avril 2008 - RH2008-177 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de prendre acte de la retraite de monsieur Jean-Marie Fissette (ID. 014173), directeur de la Division du greffe de la cour municipale, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0194 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement P.D.A.D., R.V.Q. 990 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de façon à agrandir l'aire d'affectation mixte (M) à même l'aire d'affectation résidentielle-urbaine (Ru) et à modifier les densités concernées, Règlement REGVSAD-2007-061 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-006 (Ra-1380)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement P.D.A.D., R.V.Q. 990 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de façon à agrandir l'aire d'affectation mixte (M) à même l'aire d'affectation résidentielle-urbaine (Ru) et à modifier les densités concernées, REGVSAD-2007-061, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi

qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0195 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une servitude permanente d'aqueduc et d'une servitude temporaire pour la réalisation des travaux sur une partie du lot 2 148 261 du cadastre du Québec - GI2008-015 (CT-GI2008-015) — (Ra-1380)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'établissement d'une servitude permanente d'aqueduc et d'une servitude temporaire pour la réalisation de travaux d'une partie du lot 2 148 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie respective de quatre cents mètres carrés et six dixièmes (400,6 m<sup>2</sup>) et de cent quarante et un mètres carrés et quatre dixièmes (141,4 m<sup>2</sup>), tel que montré au plan SERV2148261.dng, joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, au Service des affaires juridiques, à entreprendre les procédures nécessaires pour l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une servitude permanente d'aqueduc et d'une servitude temporaire pour la réalisation des travaux.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0196 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de façon à : agrandir la zone CE-2 à même la zone RB/B5, agrandir la zone RA/B-32 à même les zones PA-34 et RB/B-5, abroger la zone PA-34 et abroger la zone RB/B-5 dans le secteur de la rue de l'Hêtrière, Règlement REGVSAD-2007-062 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-027 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage 480-85 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de façon à : agrandir la zone CE-2 à même la zone RB/B5, agrandir la zone RA/B-32 à même les zones PA-34 et RB/B-5, abroger la zone PA-34 et abroger la zone RB/B-5 dans le secteur de la rue de

*l'Hétrière*, Règlement REGVSAD-2007-062 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0197 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la réglementation de la circulation sur le réseau routier artériel - Intersection rue de l'Hétrière et chemin de la Butte - Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - AT2008-031 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la modification à la réglementation de la circulation sur les rues et routes du réseau routier artériel, identifiées dans le document joint en annexe au sommaire décisionnel et portant le numéro 2008-A8-001, visant à modifier la réglementation de la circulation sur la rue de l'Hétrière.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0198 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 et le plan de zonage en créant une nouvelle zone C-V/B3 à même une partie des zones R-A/B46, R-A/B47 et P-A3, Règlement n° 51-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2008-032 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 et le plan de zonage en créant une nouvelle zone C-V/B3 à même une partie des zones R-A/B46, R-A/B47 et P-A3, Règlement n° 51-2007 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0199 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un représentant de la Ville au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur - DG2008-047 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur le conseiller Raymond Dion, du district électoral de Loretteville, afin de siéger au sein du comité de vigilance pour l'incinérateur, en remplacement de monsieur le conseiller Guy Perrault, du district électoral de Chauveau.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0200 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 221 autorisant des dépenses et un emprunt de 930 000 \$ pour la réfection de vingt-six (26) autobus du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-016 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 221 autorisant des dépenses et un emprunt de 930 000 \$ pour la réfection de vingt-six (26) autobus, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 30 janvier 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0201 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 223 autorisant des dépenses et un emprunt de 900 000 \$ pour l'acquisition d'équipements, de logiciels et de services requis afin de maintenir le parc informatique à jour et de pouvoir répondre aux nouveaux besoins pour une période de trois (3) ans du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-017 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 223 autorisant des dépenses et un emprunt de 900 000 \$ pour l'acquisition d'équipements, de logiciels et de services requis afin de

*maintenir le parc informatique à jour et de pouvoir répondre aux nouveaux besoins pour une période de trois (3) ans*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 30 janvier 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0202** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 224 autorisant des dépenses et un emprunt de 3 636 000 \$ concernant le remplacement des systèmes de ventilation et les modifications requises aux fins d'économie de l'énergie du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-018 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 224 autorisant des dépenses et un emprunt de 3 636 000 \$ concernant le remplacement des systèmes de ventilation et les modifications requises aux fins d'économie de l'énergie, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 30 janvier 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0203** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 225 autorisant des dépenses et un emprunt de 2 378 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-019 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 225 autorisant des dépenses et un emprunt de 2 378 000 \$ concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de travaux aux installations, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 30 janvier 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0204** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 226 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 621 000 \$ concernant le remplacement de vérins et la réfection des planchers de béton du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-020 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 226 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 621 000 \$ concernant le remplacement de vérins et la réfection des planchers de béton*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 30 janvier 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0205** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 227 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et l'installation d'abribus et de mobilier urbain et pour procéder à l'aménagement d'infrastructures d'accueil particulières à certaines zones d'arrêt du Réseau de transport de la Capitale - FN2008-021 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 227 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat et l'installation d'abribus et de mobilier urbain et pour procéder à l'aménagement d'infrastructures d'accueil particulières à certaines zones d'arrêt*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 30 janvier 2008.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0206** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du budget pour l'exercice financier 2008 de « La Société municipale d'habitation Champlain(SOMHAC) » - SO2008-001 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du budget 2008 de la « Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) »;
- 2° la mise à la disposition de la « Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) », d'un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2008, le tout tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la « Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) ».

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0207** ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la circulation des véhicules lourds sur certains ponts ou ponceaux, R.A.V.Q. 93 - AT2008-020 (Ra-1380)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la circulation des véhicules lourds sur certains ponts ou ponceaux, R.A.V.Q. 93.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0208** ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de remplacement d'utilisation mixte, d'accessoires et d'outillage pour leur entretien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 328 - Renonciation au droit d'opposition - EM2008-003 (Ra-1380)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de remplacement d'utilisation mixte, d'accessoires et d'outillage pour leur entretien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 328.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés de remplacement d'utilisation mixte, d'accessoires et*

*d'outillage pour leur entretien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 328.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0209** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la plantation d'arbres sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et dans les parcs de responsabilité d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 322 - Renonciation au droit d'opposition - EN2008-007 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la plantation d'arbres sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et dans les parcs de responsabilité d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 322.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la plantation d'arbres sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et dans les parcs de responsabilité d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 322.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0210** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la phase 2 des travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 327 - Renonciation au droit d'opposition - TP2008-005 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la phase 2 des travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 327.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines*

*compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), au Règlement de l'agglomération sur la phase 2 des travaux d'implantation d'un système de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement municipal et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 327.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0211 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 329 - Renonciation au droit d'opposition - EN2008-008 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté, qui confirme qu'il s'agit de la position de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 329.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), au Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre des plans directeurs d'aménagement des parcs naturels d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 329.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-0212 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réfection, de réaménagement et d'amélioration de parcs de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1366 - A5DA2008-003 (Ra-1380)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection, de réaménagement et d'amélioration au parc Jean-Guyon, à la piscine et au tennis Giffard de l'arrondissement Beauport ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 865 656 \$ pour les travaux et l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2008-0213 Appropriation d'un montant de 86 565 \$ au fonds général de la Ville - A5DA2008-003 (Ra-1380)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approprier un montant de 86 565 \$, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1366, au fonds général de la Ville. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-0214 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1367 - A5DA2008-004 (Ra-1380)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement et d'amélioration aux parcs Blancardin et de l'église Saint-Grégoire-Montmorency de l'arrondissement Beauport ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour les travaux et l'octroi des contrats de services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2008-0215 Appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de la Ville - A5DA2008-004 (Ra-1380)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'approprier un montant de 30 000 \$, soit une somme équivalente à 10% du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1367, au fonds général de la Ville. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-0216** ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation relativement à l'adoption de normes s'appliquant aux bâtiments et aux constructions utilisés à d'autres fins que d'habitation, R.V.Q. 1185 - DG2008-037 (Ra-1381)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation* afin de prescrire des normes de salubrité et d'entretien s'appliquant à des bâtiments et des constructions utilisés à des fins autres que d'habitation.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2008-0217** ***Projet de Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation relativement à l'adoption de normes s'appliquant aux bâtiments et aux constructions utilisés à d'autres fins que d'habitation, R.V.Q. 1185 - DG2008-037 (Ra-1381)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité et l'entretien des bâtiments d'habitation relativement à l'adoption de normes s'appliquant aux bâtiments et aux constructions utilisés à d'autres fins que d'habitation, R.V.Q. 1185.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-0218** ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des permis et des certificats relativement à la désignation des personnes responsables de la délivrance des permis et certificats, R.V.Q. 1195 - A8DA2008-010 (Ra-1381)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la délivrance des permis et des certificats* afin de désigner, sans distinction selon les arrondissements, les personnes responsables de la délivrance des permis et certificats.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-0219** *Avis de motion relatif au Règlement sur la mise en oeuvre du programme de plantation d'arbres 2008-2009 par le Service de l'environnement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1360 - EN2008-006 (Ra-1381)*

---

Avis de motion est donnée par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant la mise en oeuvre du programme de plantation d'arbres 2008-2009 par le Service de l'environnement, ainsi que l'embauche du personnel d'appoint y afférent.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 640 000 \$ pour la réalisation du programme et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-0220** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise, R.V.Q. 1368 - AT2008-021 (Ra-1381)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la conversion de logements locatifs en copropriété divise* afin de prolonger jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2009 la période d'application de ce règlement.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-0221** *Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels et sur l'engagement du personnel d'appoint pour la réalisation de projets d'architecture, d'architecture du paysage et de design urbain et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1369 - AT2008-016 (Ra-1381)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour but d'ordonner l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint pour la réalisation de projets d'architecture, d'architecture du paysage et de design urbain.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2008-0222 Appropriation d'un montant de 30 000 \$ au fonds général de la Ville - AT2008-016 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu d'approprier un montant de 30 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1369, au fonds général de la Ville. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**AM-2008-0223 Avis de motion relatif au Règlement sur la mise en oeuvre du plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine ainsi que sur les travaux dans le cadre du programme de rénovation des terrains sportifs, de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge et de l'aménagement de dépôts à neige et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1370 - EN2008-009 (Ra-1381)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de mise en valeur de la rivière du Cap Rouge dans le secteur Champigny, d'aménagement de dépôts à neige, de rénovation et d'amélioration de terrains sportifs ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint pour la mise en oeuvre du plan directeur des milieux naturels et de la forêt urbaine.

Ce règlement prévoit une dépense de 550 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2008-0224 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et du réseau routier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1374 - TP2008-017 (Ra-1381)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et du réseau routier relevant de la compétence de proximité de même que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 4 368 400 \$ pour la réalisation des travaux, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2008-0225 Appropriation d'un montant de 436 800 \$ au fonds général de la Ville - TP2008-017 (Ra-1381)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approprier un montant de 436 800 \$, soit une somme équivalente à 10 % de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1374, au fonds général de la Ville. Ce fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.**

**CV-2008-0226 *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation environnementale pour le réaménagement des ruelles de l'arrondissement La Cité relativement aux ruelles admissibles, R.V.Q. 1057 - EN2007-064 (Ra-1364)***

---

**Monsieur le président Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation environnementale pour le réaménagement des ruelles de l'arrondissement La Cité relativement aux ruelles admissibles, R.V.Q. 1057.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0227 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au permis d'amuseur public et au permis d'artisan, R.V.Q. 1348 - DT2008-001 (Ra-1378)***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement au permis d'amuseur public et au permis d'artisan*, R.V.Q. 1348.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0228** *Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1353 - GI2007-176 (Ra-1378)

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des travaux, études et expertises relatifs à la réfection, la rénovation et la construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1353.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0229** *Règlement sur des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1354 - GI2007-175 (Ra-1378)

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1354.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0230** *Règlement sur des travaux de réalisation d'un kiosque à musique au Parc de la Commune, l'achat d'équipements scéniques et l'acquisition d'un poste libre service pour la Bibliothèque de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1356 - A4LS2008-001 (Ra-1378)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réalisation d'un kiosque à musique au Parc de la Commune, l'achat d'équipements scéniques et l'acquisition d'un poste libre service pour la Bibliothèque de Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1356.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0231** *Règlement sur des travaux de caractérisation environnementale et de réhabilitation de sites municipaux contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1361 - EN2008-004 (Ra-1378)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de caractérisation environnementale et de réhabilitation de sites municipaux contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1361.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0232** *Règlement sur la réalisation du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement La Cité, pour les années 2008 et suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1362 - DE2008-008 (Ra-1378)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement La Cité, pour les années 2008 et suivantes, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1362.*

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0233** *Règlement sur la participation financière de la Ville, pour les années 2008 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1363 - DE2008-009 (Ra-1378)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la participation financière de la Ville, pour les années 2008 et suivantes, dans le cadre d'ententes relatives à des travaux municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1363.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-0234** *Règlement sur l'application du cadre normatif du programme ClimatSol comprenant la réhabilitation des terrains contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1364 - EN2008-003 (Ra-1378)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'application du cadre normatif du programme ClimatSol comprenant la réhabilitation des terrains contaminés et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1364.

**(Monsieur le président s'est abstenu de voter)**

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

**Deuxième partie de la période d'interventions des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'interventions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 21 h 47, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/cs